



DÉLIBÉRATION

du 16 février 2023

Présents : 20 Excusés : 7 6 pouvoirs Absents : / Votants : 26 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le seize février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p>Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU.</p> <p>Étaient absents excusés : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie HENRY), Mme Sandrine BRANCHEREAU (ayant donné pouvoir à M. Fabrice PAYEN), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD), M. Damien GUILLON (ayant donné pouvoir à M. Philippe JAHAN), Mme Isabelle LÉAUTÉ (ayant donné pouvoir à M. Bruno BENOIT), Mme Marina LUCAS (ayant donné pouvoir à M. Bruno CHICOISNE), Mme Sandrine MARTIYN.</p> <p>Assistait également au titre des services : Philippe RENAUD, DGS</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO</p> <p>Date de la convocation : 10 février 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 21 FEV. 2023 Publiée, le 22 FEV. 2023 Notifiée, le _____	<p style="text-align: center;">FINANCES</p> <p>Avenant N°1 au marché conclu avec RESTORIA pour la restauration municipale</p>
Délibération n°23.1.17	

Madame le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 11 juillet 2022 l'autorisant à signer un marché de fourniture (accord cadre à bons de commande) de repas en liaison froide avec la société RESTORIA pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2022, marché renouvelable par tacite reconduction sans que cette durée puisse excéder 3 ans

Elle expose au conseil que RESTORIA nous soumet, par courrier du 14 décembre 2022, une proposition d'avenant portant modification des dispositions du marché public signé en juillet 2022 s'appuyant sur les dispositions, à la fois du CGCT et du code de la Commande publique, motivé « *par des circonstances imprévisibles que constituent la hausse des matières premières et des coûts de l'énergie et s'appuyant sur l'insertion d'une nouvelle clause de révision des marchés* »

Une réunion s'est tenue avec les responsables de RESTORIA le 3 février dernier.

Il a été acté, d'un commun accord et avec la validation technique de notre consultant ATOUT RESTAURATION, les dispositions suivantes :

- Une application de la formule de révision du marché au 1^{er} mars 2023 sans rétroactivité avec une décomposition identique à la formule de calcul initial 45 % MP (prix à la consommation) /45% MS (Coût horaire du travail) 5% énergie (indice INSEE électricité) et 5% transport
- La prise en compte de l'indice de base juin 2022 (mois de référence du marché) pour le calcul de la formule de révision
- Une révision trimestrielle à la hausse comme à la baisse : mars / juin / septembre et décembre

La proposition d'avenant présentée par RESTORIA est conforme à ces engagements

Sur proposition du Maire,

Vu l'exposé présenté,

Vu l'article L.2122-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil d'Etat du 15 septembre 2022 et la circulaire ministérielle du 29 septembre 2022

Vu les dispositions du code de la commande publique, article L2194-1 5° et R 2194-5 motivé par des circonstances imprévisibles que constituent la hausse des matières premières et les coûts de l'énergie

Vu la présentation en commission des finances le 1^{er} février 2023,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
est appelé à :*

► **APPROUVE** la conclusion d'un avenant n°1 au marché de restauration scolaire conclu avec RESTORIA avec effet au 1^{er} mars 2023

► **AUTORISE** Le MAIRE à signer le présent avenant et en assurer la bonne exécution.

Le Maire,
Nadine YOU

Florence DRAKE DEL CASTILLO
Secrétaire de séance

